

Procureur Notaire Royal et de  
 Jurisdiction Royale demourant y Resident  
 Soussigné et témoin en son nomme sur  
 presents Marie Aubert femme de Barthelémy  
 Lemay habitans dem. a la Cote St. Michel  
 absent Led. Marie Aubert Chargée de  
 pouvoir de son mary et autorisée  
 Deuz a Reconnu et Confesse avoir  
 Receu de M<sup>r</sup>. Jean Vanice habitans de  
 Led. Cote St. Michel La somme de  
 Cent Cinquante Livres En argent monnoie  
 ayant Cours Incepaire; Laquelle S. Somme  
 Led. Marie Aubert autorisée Comme dit  
 est a Receu de M<sup>r</sup>. Jean Vanice pour son mary  
 J. Ch. abelin Le procureur qu'on ont les deux pour  
 Certaines Craite qu'on ont lue ensemble  
 Et au moyen de Led. somme que la

ARCHIVES NATIONALES  
DU QUÉBEC  
MONTREAL

Archives Judiciaires  
de  
MONTREAL

18 J. Marie Aubert a Reconnu avoir Reçu  
19 Comptant en trois ord. de Cinq Livres  
20 pièce au dit N. et témoin au  
21 Moyen duquel led. Led. Bartholém.  
22 Lemay et led. femme autorisés Comme  
23 dit les femmes quillens et déchargent led.  
24 Jean Vanier et tout autres de lad. procédure  
25 Intente Contre Luy dont quittance y a  
26 Consistant qu'il a En fait de charge de  
27 mis et débettes par ainsi y a promettant  
28 oblig. y a par. fait et passé amoncial  
29 dans la maison de S. Jacques Chital Seize  
30 Rue S. Jacques Lan mil sept Cens quarante  
31 deux de trois. court après midy présence des  
32 S. p. Crispain et Jacques Chital témoin  
33 qui ont au dit N. signé led. Marie  
34 Aubert ayant déclaré velle scavoir de ce qui  
35 après lecture faite. J. Pierre Crispain  
i Chevill. O. Jemrin Defens  
N. 202

Archives Judiciaires  
de  
MONTREAL

Quittance de Barthelemy Lemay a Jean Vanier

3 août 1742

Notaire : Jean-Baptiste Janvrin Dufresne (1733-1750), Montréal

- 1) Par devant Le notaire Royal d'la (de la)
- 2) Jurisdiction Royale de Montréal y Resident
- 3) Soussigné et témoins En fin nommé fut
- 4) presente Marie aubert femme de Barthele (fin du mot manquant)
- 5) Lemay habitant dem<sup>t</sup> (de Montréal) ala Cote St michel
- 6) absent Lad. (Ladite) marie aubert Charge du
- 7) pouvoir de son mary et authorisé
- 8) Deluy a Reconnu et Confessé avoir
- 9) Reçue dud<sup>t</sup> (dudit) Jean Vannier habitant de
- 10) Lad<sup>c</sup> (Laditte) Cote de St michel La somme de
- 11) Cent cinquante Livres En argent monnois ?
- 12) ayant Cours En ce pais; Laquelle d. (ditte) somme
- 13) Lad<sup>c</sup>. (Laditte) marie aubert authorisé Comme dit
- 14) Est a Recue dud. (dudit) Jean Vannier pour terminer
- 15) abolir Le proces quils ont Eut \_\_\_\_ pour
- 16) Certaine \_\_\_\_\_ quils ont eut Ensemble (En marge : avec son d. mary)
- 17) Et au moyen de lad<sup>c</sup> (de la ditte) somme qui La

- 18) de marie aubert a Reconnu avoir Reçue
- 19) Comptant entrois ord<sup>ce</sup> (ordonnance) de Cinq<sup>te</sup> (cinquante) livres
- 20) \_\_\_\_\_ dud<sup>t</sup> (dudit) N<sup>re</sup> (Notaire) et témoin au
- 21) moyen duquel Led. Led. (Ledit) Berthelemy
- 22) Lemay et sa d<sup>e</sup> (ditte) femme authorissé Comme
- 23) dit Est \_\_\_\_\_ quittent et dechargent Led (ledit)
- 24) Jean Vanier et tout autres delad. (de la ditte) procedure
- 25) Intenté Contre Luy dont quittance \_\_\_\_\_
- 26) Consentant quils Ensoit dechargé De
- 27) mis et \_\_\_\_\_ Car ainsy Et promettant Et
- 28) oblig<sup>t</sup> (obligeant) Et Ren<sup>t</sup> (Renoncant) fait et passé amontreal
- 29) dans Lamaison de S<sup>r</sup> (Sieur) Jacq<sup>s</sup> (Jacques) Cheval Seize
- 30) Rüe St Jacq<sup>s</sup> (Jacques) Lan mil sept Cent quarante
- 31) deux Le trois<sup>e</sup> (troisième) aoust apres midy presence
- 32) S<sup>r</sup> (Sieur) p<sup>re</sup> (prêtre) Crespaux et Jacq<sup>s</sup> (Jacques) cheval témoins
- 33) qui ont avec Led. (avec Ledit) N<sup>re</sup> (Notaire) signé Lad<sup>e</sup> (La ditte) marie
- 34) aubert ayant declaré nele scavoir dece Enquis
- 35) après Lecture faite .

J Cheval

B Jenvrin Dufresne  
N<sup>re</sup> Royal